



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

<i>Date de convocation</i> Le 22 Juin 2023	Séance ordinaire du 29 Juin 2023 Ouverture à 18 heure 45 Présidence de Madame Zakia SMAIL						
<i>Date d'affichage</i> Le 29 Juin 2023	Présents : Mmes BREDEL, DETLING, LEBOUQC, TREMBLAY et Mrs CARTA,, DEVERGIES,						
<i>Nombre de Conseillers</i> <table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Votants</td><td>7</td></tr></table>	En exercice	11	Présents	6	Votants	7	Excusé avec procuration : Mr DECHÂTRETTE a donné procuration à Mr DEVERGIES Excusée sans procuration : Mme GUYON, Mrs EL MAÂTOUK, TREMBLAY et CARTA
En exercice	11						
Présents	6						
Votants	7						
Objet : CONVENTION YES+ 2023	Secrétaire de séance : Solenn Mirnik, Directrice du CCAS						

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action social et des familles,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le département des Yvelines confie à Autonomy, Agence interdépartementale de l'Autonomie constituée en groupement d'intérêt public, le pilotage du dispositif de lutte contre l'isolement social YES+, ainsi que la mission de structurer l'offre en matière de lien social.

Compte tenu de de la crise sanitaire, l'agence Interdépartementale de l'Autonomy est missionnée pour la développement massif du service YES+, dont le recrutement et la coordination des agents de convivialité seront notamment confiés au CCAS de Buchelay

Par la signature de la présente convention, l'agence Autonomy s'engage à soutenir financièrement le CCAS de Buchelay au moyen d'une participation correspondant à la rémunération du deux postes d'agents de convivialité employés, pour la mise en œuvre durant l'été 2023 du dispositif YES+ sur son territoire. La présente convention vise également à définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré , à l'unanimité :



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

SE PRONONCE favorablement au partenariat YES+ CCAS de Buchelay/ agence AutonomY.

AUTORISE par conséquent le Président du CCAS à signer la convention YES+ entre le CCAS et l'agence AutonomY

Pour Extrait conforme,

Affiché le 29 Juin 1023

Rendu exécutoire- Loi du 2 mars 1982

Par délégation du Président,
La vice présidente,
Zakia SMAIL



1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR